

République française

-----  
Département de l'Ardèche  
-----

RF  
Préfecture de l'Ardèche

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 09/09/2022  
007-200072007-20220908-DE\_2022\_057-DE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE  
Place de la Mairie - 07 470 COUCOURON

publié sur le site internet de la  
collectivité le 9/09/2022

**Séance du jeudi 08 septembre 2022**

Membres

en exercice : 37

Date de la convocation: 01/09/2022

Présents : 26

L'an deux mille vingt-deux et le huit septembre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 31

POUR : 26

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 2

REFUS DE VOTE : 0

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

**Représentés :** Jérôme DELDON par Thierry MAILLET, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Michel LOUIS par Sébastien PRADIER, John SERROUL par Françoise BENOIT, Michel TESTUD par Jacques GENEST

**Absents :** Patrick COUDENE, Geneviève DUNY, Jérôme GROS, Jean LINOSSIER, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU

**Secrétaire de séance :** Laurence PREVOST

**DE\_2022\_057 - Objet : Avis relatif à l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale sur le projet éolien de la Forêt de Bauzon sur la commune d'Astet**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L122-1 et R122-1,*

*Vu l'arrêté préfectoral n°SGAD-07-2022-178-001 portant ouverture d'une enquête publique en date du 24 juin 2022.*

*Vu la demande d'avis et de publicité de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Boralex, relative au projet éolien de la Forêt de Bauzon sur la commune d'Astet, notifiées le 6 juillet 2022,*

Considérant qu'une demande d'autorisation environnementale a été présentée par la société Boralex en vue de créer 7 éoliennes sur la Forêt de Bauzon (commune Astet).

Considérant que l'enquête publique est fixée du 29 août au 27 septembre 2022 et que la DDT 07 a sollicité l'avis de la Communauté de communes sur le projet éolien.

Considérant l'intérêt porté par la Communauté de communes pour la production d'énergies à partir de sources renouvelables, et, que les éoliennes sont un moyen de production électrique économiquement et énergétiquement efficace.

Il est rappelé également que le projet éolien présente des retombées fiscales importantes pour les collectivités.

Il est précisé que ledit projet consistant à l'installation et l'exploitation de 7 éoliennes de 4 MWhs en extension du parc de Cham Longe pourrait générer jusqu'à 80 GWhs par an, que ses impacts sur l'environnement sont limités, et, qu'il respecte les contraintes et servitudes publiques, ainsi qu'une distance supérieure à 500 mètres avec les habitations.

Monsieur le Président propose de rendre un avis favorable sur le projet éolien.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **de rendre un avis favorable sur le projet éolien de la Forêt de Bauzon sur la commune d'Astet.**
- **d'autoriser et de mandater le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Fait et délibéré à Coucouron, le 8 septembre 2022,  
Le Président, Jacques GENEST

